

03 – Avenant à la convention relative aux financements publics du FUNIFLAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 août 2020 du comité syndical Funiflaine venant amender la convention de financement initialement proposée ;

Vu la délibération du 26 mars 2019 approuvant le montant de la participation de la Commune d'Arâches la Frasse à hauteur de 1,5M d'euros,

Vu la délibération du 19 janvier 2021 du conseil municipal d'Arâches la Frasse, laquelle a approuvé la convention relative aux financements publics du Funiflaine

Le FUNIFLAINE est un projet de téléport de dernière technologie et de grande capacité consistant à relier la commune de MAGLAND (gare de départ et d'arrivée) à la station de Flaine en desservant une gare intermédiaire située sur la commune d'ARÂCHES-LA-FRASSE.

Une convention relative aux financements publics a été approuvée afin d'organiser les modalités d'appels de fonds auprès des différents financeurs publics. Un avenant a été proposé par le syndicat mixte Funiflaine, celui-ci prévoit notamment de prendre en compte l'augmentation de la participation du département et de la région.

Voici les modifications apportées par l'avenant :

Avant		Après	
Financeurs (total)	Montant (K€ HT)	Financeurs publics nationaux	Montant (k€ HT)
Département	25 000	Département	26 000
Région	20 000	Région	21 000
Etat	4 000	Etat	4 000
2 CCAM	4 000	2CCAM	4 000
Arâches	1 500	Arâches	1 500
Magland	1 500	Magland	1 500
Total concours publics	56 000	Total concours publics nationaux	58 000

Le calendrier d'appel de fonds prévisionnel est également modifié, précédemment :

	Total	2020	2021	2022	2023	2024
Département	24 400*	2 130	4 260	3 360	6 720	7 930
Région	20 000	1 500	3 000	3 000	6 000	6 500
Etat	3 669*	1 101	367	917	550	734
2 CCAM	4 000	-	-	900	1 800	1 300
Arâches	1 500	113	225	225	450	488
Magland	1 500	113	225	225	450	488
Total (CE 2019)	55 069*	4 956	8 077	8 627	15 970	17 439

Le nouvel échéancier prévisionnel :

	Total	2019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Département	26 000	600	-	2 900	-	15 200	6 500	800
Région	21 000	-	-	2 300	-	14 200	4 000	500
Etat	4 000	331	-	-	-	1 101	1 835	734
2 CCAM	4 000	-	-	-	-	900	1 800	1 300
Arâches	1 500	-	-	-	-	225	450	825
Magland	1 500	-	-	-	-	225	450	825
Total (CE 2019)	58 000	931	-	5 200	-	31 851	15 035	4 984

(en k€ H.T.)

Le montant de subvention qui sera versé par Arâches la Frasse est donc inchangé est resté à 1,5M€. La participation de la Commune ne pourrait être modifiée sans l'accord du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention relative aux financements publics pour le Funiflaine
Il est précisé que Madame Alexandra FOURGEAUD détenant le pouvoir de Paul VOIRIN a voté contre ce point.